

## À GRENADE, LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE LA PHYSIQUE DES PARTICULES PRÉPARE L'AVENIR DE LA DISCIPLINE

La communauté européenne de la physique des particules se réunit cette semaine à Grenade (Espagne) pour discuter de la feuille de route qui orientera l'avenir de la discipline.



False

Genève et Grenade. La communauté européenne de la physique des particules se réunit cette semaine à Grenade (Espagne) pour discuter de la feuille de route qui orientera l'avenir de la discipline. Le but du symposium est de définir les priorités scientifiques et les choix technologiques pour les prochaines années, et de réfléchir à l'avenir à moyen et long termes de la discipline. L'une des questions centrales sera l'évaluation des différentes options possibles pour l'après-LHC (Grand collisionneur de hadrons).

Le symposium de Grenade est une étape importante du processus de mise à jour de la stratégie européenne pour la physique des particules (<https://europeanstrategy.cern/european-strategy-for-particle-physics>)<sup>1</sup>. « Il s'agit de définir les priorités parmi nos objectifs scientifiques et de préparer la prochaine génération d'installations et d'expériences », a déclaré Ursula Bassler, présidente du Conseil du CERN.

(Suite en page 2)

## LE MOT DE MARTIN STEINACHER

### L'ACCESSIBILITÉ, UNE NÉCESSITÉ

La diversité est un moteur de la créativité du CERN. Inclure tout le monde et assurer l'égalité des chances est d'ailleurs l'un de ses grands principes. Mais le corollaire de l'inclusion, c'est l'accessibilité. Si un site, un bâtiment, un média, une connaissance exclut, que ce soit une toute petite minorité de personnes, la palette de la diversité restera incomplète.

(Suite en page 2)

## Dans ce numéro

Actualités	1
À Grenade, la communauté européenne de la physique des particules prépare l'avenir de la discipline	1
Le mot de Martin Steinacher	2
Dernières nouvelles du LS2 : consolidation du système d'extraction d'énergie du LHC	3
Une exposition itinérante du CERN en Inde	4
Don de matériel informatique à la Palestine	5
Des champions de physique au CERN	5
Sécurité informatique : surfez en préservant votre sécurité et votre sphère privée	5
Communications officielles	6
Annonces	7
Le coin de l'Ombud	8



Published by:

CERN-1211 Geneva 23, Switzerland writing-team@cern.ch

Printed by: CERN Printshop

©2019 CERN-ISSN: Printed version: 2011-950X

Electronic Version: 2077-9518

# LE MOT DE MARTIN STEINACHER

## L'ACCESSIBILITÉ, UNE NÉCESSITÉ

La Journée mondiale de l'accessibilité, le 16 mai prochain, nous rappelle que, si nous ne voulons laisser personne derrière la porte, l'accessibilité pour tous, et notamment pour les personnes en situation de handicap, est une nécessité impérieuse. Le CERN s'est engagé à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité, et de nombreuses équipes y travaillent. Le Bureau de la diversité (<https://diversity.web.cern.ch/>) recense et encourage les initiatives.

Le département des Ressources humaines, avec son Service des affaires sociales et le Service de santé au travail, met depuis longtemps déjà en place des mesures pour que les personnes en situation de handicap puissent s'intégrer au CERN. Un groupe de travail comprenant tous les acteurs concernés se réunit en cas de besoin pour aménager l'environnement de travail. Un réseau informel ([http://diversity.web.cern.ch/informal\\_network/Disability](http://diversity.web.cern.ch/informal_network/Disability)) peut par ailleurs aider nos collègues en situation de handicap en répondant à des questions pratiques.

Mais l'égalité des chances requiert parfois un coup de pouce supplémentaire. Les statistiques montrent par exemple

que, parmi les actifs, le taux de chômage est supérieur pour les personnes en situation de handicap. Le département des Ressources humaines a lancé en 2018 un stage réservé aux étudiants en sciences ou technologies en situation de handicap. Pour l'instant mise en place dans les deux États hôtes du CERN, cette initiative a été reconnue par la Société européenne de physique (EPS), qui lui a octroyé une bourse.

L'accessibilité, c'est également une question de mobilité et d'aménagement des bâtiments. Le portail GIS affiche tous les lieux accessibles en fauteuils roulants, et les projets de nouveaux bâtiments et d'aménagement prennent en compte l'accessibilité.

Le secteur des Relations internationales s'est également penché sur la question pour améliorer l'accès aux visites, aux expositions et au site web. Un groupe de travail sur la diversité au sein du secteur encourage les initiatives. La réception et la salle de conférence du bâtiment 33, ainsi que les premiers rangs du Globe bénéficient depuis peu d'une boucle auditive pour les visiteurs malentendants. L'équipe de communication locale vient de pro-

poser un service d'interprétation en langue des signes (<https://home.cern/fr/news/news/cern/french-sign-language-available-globe>), disponible sur demande, pour une première conférence grand public cette semaine et réitérera l'initiative pour d'autres événements. L'équipe des expositions a organisé en décembre un atelier réunissant des personnes aveugles et malvoyantes (<https://home.cern/fr/news/news/knowledge-sharing/making-cerns-exhibitions-more-accessible>) et des guides afin d'améliorer l'accessibilité des expositions. La démarche a débouché sur le développement de contenus tactiles et audio. L'accès au web est également mieux pris en compte, avec, sur le nouveau site public, une attention aux contrastes et des textes descriptifs pour les images.

Une collaboration entre l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et trois équipes du CERN (IT, service de Traduction et Bureau de la diversité) a démarré pour développer un système de transcription du discours en texte. Si le développement aboutit, il permettrait de rendre accessibles les enregistrements des conférences aux personnes sourdes et malentendantes en y adjointant des sous-titres.

Martin Steinacher

Directeur des finances et des ressources humaines

## À GRENADE, LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE LA PHYSIQUE DES PARTICULES PRÉPARE L'AVENIR DE LA DISCIPLINE

Les discussions seront axées sur la portée scientifique de nouveaux projets potentiels, les défis technologiques associés et les ressources requises.

Le Groupe sur la stratégie européenne, établi pour coordonner le processus de mise à jour, a reçu de la communauté

scientifique 160 contributions relatives à de possibles futurs projets et expériences. Le symposium de Grenade sera l'occasion d'en discuter et de les évaluer.

Le but est d'avoir une bonne compréhension des priorités scientifiques de la communauté et de toutes les options par les-

quelles elles pourraient se concrétiser, a déclaré Halina Abramowicz, présidente du Groupe sur la stratégie européenne. Ainsi, le Groupe sur la stratégie européenne sera à même de prendre ses décisions sur la mise à jour de la stratégie en toute connaissance de cause.

La précédente mise à jour de la stratégie européenne, approuvée en mai 2013, recommandait la réalisation d'études de conception et de faisabilité afin que l'Europe puisse « être en mesure de proposer un ambitieux projet d'accélérateur post-LHC ». Ces dernières années, les centres de recherche européens ont travaillé sans relâche, en collaboration avec des partenaires du monde entier, à des projets de recherche et développement et à des études de conception sur plusieurs installations ambitieuses pouvant succéder au LHC, dans le cadre des projets CLIC et FCC. Une étude sur le potentiel de projets complémentaires aux collisionneurs de haute énergie, tirant parti des possibilités offertes par le complexe d'accélérateurs exceptionnel du CERN, a également été lancée en 2016. Ces contributions alimenteront les discussions, qui tiendront également compte du paysage mondial de la physique des particules et des évolutions en cours dans des domaines connexes.

« Il faudra au moins deux décennies pour concevoir et construire le nouveau collisionneur qui succédera au LHC. Une telle machine devra optimiser le plus possible le potentiel de nouvelles découvertes et amener des avancées majeures dans notre compréhension de la physique fondamentale », a déclaré Fabiola Gianotti, directrice générale du CERN. Il n'est pas trop tôt pour commencer la planification, car il faudra du temps pour développer les nouvelles technologies requises pour la mise en œuvre.

Le symposium de Grenade sera suivi par la rédaction d'un « Cahier d'information », puis d'une réunion de rédaction de la stratégie, qui aura lieu à Bad Honnef (Allemagne), du 20 au 24 janvier 2020. La mise à jour de la stratégie européenne pour la physique des particules devrait être terminée et approuvée par le Conseil du CERN en mai 2020.

Une session de questions-réponses par visioconférence aura lieu le jeudi 16 mai à 16 heures CEST.

Les journalistes souhaitant y participer peuvent s'inscrire en écrivant à [press@cern.ch](mailto:press@cern.ch)

<https://europeanstrategy.cern>

<sup>1</sup> La stratégie européenne pour la physique des particules constitue la base sur laquelle s'appuient les décisions prises en Europe concernant l'avenir à long terme de la discipline. Élaborée sous l'égide du Conseil du CERN, elle est le résultat d'une large consultation de la base de la communauté de la physique des particules, au cours de laquelle sont sollicités des physiciens du monde entier, et est élaborée en liaison étroite avec des processus similaires aux États-Unis et au Japon, afin d'assurer une coordination entre les régions et une utilisation optimale des ressources mondiales.

## DERNIÈRES NOUVELLES DU LS2 : CONSOLIDATION DU SYSTÈME D'EXTRACTION D'ÉNERGIE DU LHC

**Les systèmes d'extraction d'énergie absorbent l'énergie des aimants du LHC en cas de transition résistive. Leur consolidation est menée en collaboration avec deux instituts russes**



L'équipe envoyée de l'institut Kourtchatov NRC (Protvino, Russie) pour le LS2 avec un système d'extraction d'énergie de 13 kA (Image : NRC Kurchatov-IHEP Institute)

Dans le LHC, 1232 dipôles supraconducteurs et 392 quadripôles guident et focalisent les faisceaux le long des 27 kilomètres de l'anneau de l'accélérateur, qui est divisé en huit secteurs. Ces aimants fonctionnent à des températures très basses (1,9 K, soit -271,3°C). Si une quantité d'énergie, même minime, est dégagée à l'intérieur de l'un d'entre eux, elle peut faire chauffer les enroulements des bobines au-delà de la température critique, et provoquer ainsi une perte de supracon-

ductivité : ce phénomène est appelé transition résistive. Lorsque cela se produit, l'énergie contenue dans l'aimant doit être extraite très rapidement et en toute sécurité afin d'éviter que cet aimant ne subisse de dommage.

Pour ce faire, deux éléments de protection sont utilisés : au niveau de l'aimant qui subit une transition résistive, une diode dévie le courant vers un circuit parallèle, en l'espace de moins d'une seconde ; au niveau du circuit, des systèmes d'extraction d'énergie de 13 kA absorbent l'énergie du circuit complet de l'aimant, en quelques minutes. Des systèmes d'extraction équivalents, avec des courants allant jusqu'à 600 A, sont installés pour environ 200 circuits correcteurs.

« Dans le cadre d'une collaboration de longue date fructueuse entre le CERN et la Fédération de Russie, les systèmes d'extraction d'énergie pour la protection contre les transitions résistives dans les

aimants supraconducteurs du LHC ont été conçus en étroite collaboration avec deux instituts russes, l'institut Kourtchatov (NRC KI) de physique des hautes énergies, à Protvino, pour les systèmes de 13 kA, et l'institut Budker, à Novossibirsk, pour les systèmes de 600 A. Des entreprises russes ont participé à la fabrication d'éléments de ces systèmes », explique Félix Rodríguez Mateos, qui dirige la section Génie électrique (EE) du groupe Protection des machines et intégrité électrique (MPE) du département Technologie du CERN.

Grâce à leurs grandes compétences et leur savoir-faire, les équipes russes ont apporté un soutien continu et extrêmement précieux au groupe MPE. « Nos collègues russes viennent au CERN pour chaque arrêt technique hivernal (YETS) et chaque long arrêt, afin de nous aider à réaliser les activités de maintenance préventive et d'amélioration sur les systèmes d'extraction de l'énergie », indique Félix Rodríguez Mateos.

Pendant le LS2, une intense campagne de maintenance est menée sur les systèmes de 13 kA, qui affichent déjà dix ans d'exploitation réussie dans le LHC. « Nous remplaçons actuellement un élément, le contacteur secondaire d'arc, dans chacun des 256 interrupteurs électromécaniques des systèmes d'extraction d'énergie, pour

*qu'ils puissent continuer de fonctionner de façon fiable pendant les prochaines campagnes », poursuit-il. « En février, nous avons entièrement remplacé 32 interrupteurs au point 8 de l'accélérateur, en vue des travaux de consolidation qui auront lieu pour le futur HL-LHC. »*

La section Génie électrique prend part à de nombreuses autres activités pendant le LS2, qui seront traitées dans de futurs articles.

Anaïs Schaeffer

## UNE EXPOSITION ITINÉRANTE DU CERN EN INDE

### L'exposition « Accélérateur de science » fera halte à Mumbai, Bangalore et Calcutta



Des visiteurs de l'exposition « Accélérateur de science » lors de son étape au Musée des sciences de l'écoparc d'Hartberg (Autriche), en 2011. (Image : CERN)

L'Inde étant devenue État membre associé en 2017, après une longue collaboration entre le CERN et des scientifiques indiens, il était grand temps que l'exposition itinérante phare du CERN, « Accélérateur de science », visite l'Inde. C'est chose faite : l'exposition sera inaugurée aujourd'hui à un musée des sciences de Mumbai, et elle partira ensuite pour d'autres musées, à Bangalore et Calcutta.

L'exposition, qui occupe une surface de 300 m<sup>2</sup> et comprend des animations, des vidéos et des médias interactifs, vise à toucher le grand public et plus particulièrement les étudiants du secondaire et des universités, en leur présentant des éléments fascinants de la science fondamentale et des technologies. Ses thèmes prin-

cipaux sont la cosmologie, la physique des particules et les activités de recherche du CERN. L'exposition montre aussi comment la recherche fondamentale peut souvent entraîner des avancées technologiques, dont les applications dans notre vie quotidienne nous semblent ensuite aller de soi.

L'exposition est organisée sous l'égide et avec le financement du Ministère indien de l'énergie atomique, et elle sera présentée dans trois musées qui sont membres du Conseil national des musées de sciences du pays : le centre Nehru pour la science, à Mumbai, de mai à juillet, le Musée industriel et technologique Visvesvaraya, à Bangalore, de juillet à septembre, et la Cité des sciences, à Calcutta, de novembre à décembre.

D'autres projets scientifiques de grande envergure auxquels l'Inde participe seront présentés en marge de l'exposition du CERN, notamment l'Installation internationale de recherche sur les antiprotons et les ions (FAIR), le Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER), l'Observatoire de neutrinos INO, situé en Inde, l'Observatoire d'ondes gravitationnelles à interféromètre laser (LIGO), et les télescopes SKA (Square Kilometre Array) et TMT (Thirty Meter Telescope). En plus de l'exposition principale, il y aura aussi des séminaires, des possibilités

d'interaction avec des scientifiques et des manifestations industrielles.

Un clone de l'exposition « Accélérateur de science » étant en cours de production, cette exposition pourra ainsi avoir lieu dans deux endroits en même temps. L'Estonie ayant déposé une demande d'adhésion à l'Organisation en septembre 2018, la deuxième exposition itinérante fera une halte de plusieurs mois au centre des sciences AHHA, plus grand centre scientifique des pays baltes, situé à Tartu (Estonie), entre novembre 2019 et mars 2020. Plusieurs pays souhaitent accueillir ensuite l'exposition, mais son itinéraire exact n'a pas encore été arrêté.

Il existe d'autres expositions du CERN, notamment le tunnel interactif du LHC, alternative plus petite mais particulièrement attrayante. Cette exposition comprend le célèbre jeu qui invite les visiteurs à jouer au football avec des protons, et un jeu interactif qui montre comment fonctionne la thérapie par protons. Le tunnel interactif du LHC a déjà été présenté au Liverpool Arena and Convention Centre (avec une présentation du projet d'un futur collisionneur circulaire), en mars et avril, et il voyagera à Nicosie (Chypre) fin mai, puis à Rust (Allemagne) en octobre.

Rolf Landua

# DON DE MATÉRIEL INFORMATIQUE À LA PALESTINE

**Le don de serveurs à l'Université Nationale An-Najah en Palestine marque la quinzième donation d'équipements informatiques faite par le CERN**



Eckhard Elsen (à gauche), directeur de la recherche et de l'informatique au CERN et Maher Natsheh (à droite), président par intérim de l'Université An-Najah en Palestine, se sont rencontrés lors d'une cérémonie officielle qui s'est tenue au bâtiment 133, où le matériel informatique est préparé pour l'expédition (Image : CERN)

Le 25 avril 2019, une cérémonie au CERN a marqué le don de matériel informatique à l'Université Nationale An-Najah en Palestine.

À cette occasion, 56 serveurs ont été donnés à l'Université Nationale An-Najah. Le don concernait plus d'un millier de coeurs de processeur ainsi que huit serveurs de disques, correspondant à environ 400 téra-octets de capacité de stockage. Cet équipement permettra d'aider à la création du laboratoire de physique des hautes énergies au sein du Centre d'excellence qui sera hébergé à l'Université Nationale An-Najah, mettant An-Najah au cœur du développement de la physique des hautes énergies en Palestine.

Depuis 2012, le CERN fait régulièrement don de matériel informatique ne répondant plus à ses besoins très spécifiques en terme de rendement, néanmoins plus que suffisant pour des environnements moins exigeants. À ce jour, un total de 2135 serveurs et de 123 commutateurs réseau ont été donnés à des pays et organisations internationales, à savoir l'Algérie, la Bulgarie, l'Équateur, l'Egypte, le Ghana, le Mexique, le Maroc, le Pakistan, les Philippines, le Sénégal, la Serbie, le laboratoire SESAME en Jordanie, le Népal et à présent la Palestine.

Esra Ozcesmeci

## DES CHAMPIONS DE PHYSIQUE AU CERN

**Le CERN a accueilli les participants du Tournoi International des Physiciens**



La Directrice générale du CERN a accueilli les physiciennes et physiciens qui participent au tournoi (Image : Julien Ordan/CERN)

Entre deux épreuves, les concurrents du Tournoi International des Physiciens 2019 ont visité le CERN.

Le Tournoi International des Physiciens est une compétition internationale de physique qui s'adresse aux étudiants en physique du monde entier. L'édition 2019 s'est déroulée en Suisse, à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Le tournoi consiste

en des problèmes de physique qui doivent être résolus par les équipes.

Vous pouvez consulter les résultats ici (<http://2019.iptnet.info/2019/04/30/and-so-concludes-the-ipt-2019/>) et essayer de résoudre les problèmes de physique listés sur cette page (<http://2019.iptnet.info/problems/>).

## SÉCURITÉ INFORMATIQUE : SURFEZ EN PRÉSERVANT VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE SPHÈRE PRIVÉE

**La deuxième façon la plus courante de voir votre ordinateur, vos données ou votre compte compromis est de naviguer sur la mauvaise page web**

Vous connaissez les risques liés au fait de cliquer sur des liens contenus dans des courriels électroniques malveillants ou d'ouvrir des pièces jointes douteuses. Mais savez-vous que la deuxième façon la plus courante de voir votre ordinateur, vos données ou votre compte compromis est de naviguer sur la mauvaise page web ? Un

seul clic sur le mauvais lien, un seul URL pirate, et votre ordinateur est infecté, votre mot de passe exposé, vos données bloquées ou volées... pour vous protéger de façon consciente et responsable, rappelez-vous, avant d'ouvrir un lien : s'arrêter – réfléchir – ne pas cliquer. Et la deuxième manière de garder votre vie numérique pour

vous, c'est de choisir un navigateur web correctement sécurisé.

En effet, pensez à votre ordinateur comme à l'un des centres numériques de votre vie. Si un pirate prend le contrôle de votre ordinateur, ou de votre smartphone, il dé-

tient désormais vos données ; il peut utiliser votre caméra et votre micro intégrés pour vous observer (même la nuit !) et pour écouter vos conversations, accéder à tous les documents, photos et vidéos stockés localement, espionner votre clavier pour obtenir les mots de passe que vous tapez – et donc écrire des Tweets ou des publications sur Facebook en votre nom, acheter des articles sur Amazon, ou accéder à vos services bancaires en ligne. Ça vous semble inquiétant ? Il y a de quoi ! (Pour davantage d'exemples, lisez notre article dans le *Bulletin* intitulé « Protégez votre famille ».)

La meilleure manière de vous protéger, lorsque vous surfez sur le World Wide Web, est d'utiliser un navigateur fiable et à jour, tel que Chrome, Edge ou Firefox. Du point de vue de la sécurité, le fonctionnement de Chrome, le logiciel de Google, sépare clairement chacun des sites web auxquels vous accédez, et applique donc sur ce point les bonnes pratiques en matière de sécurité. Firefox Quantum, de Mozilla, a également commencé à utiliser une fonctionnalité semblable, ce que ne fait pas Edge, de Microsoft (et il ne le fera jamais). Chrome comme Firefox peuvent être considérés comme les navigateurs les plus sûrs actuellement sur le marché

(tout comme certaines variantes de ceux-ci, telles que Brave), surtout si vous avez autorisé les mises à jour automatiques par défaut. Firefox pourrait bien avoir un léger avantage grave à une fonctionnalité ajoutée dans la version 67, à venir prochainement : il bloquera activement une utilisation mal intentionnée de votre ordinateur pour le minage non autorisé de cryptomonnaies et bloquera également les services qui suivent votre activité en ligne.

Et qu'en est-il de la question de la sphère privée ? Chrome comme Firefox comptent une pléthore d'extensions qui rendent votre expérience plus sûre (« HTTPS everywhere ») et plus respectueuse de votre vie privée (« Ghostery », « uBlock Origin », « DuckDuckGo Privacy », « Privacy Badger », « Privacy Possum »). Il vous suffit de les installer, en utilisant respectivement « chrome://extensions/ » ou « about:addons ». Et, bien sûr, enclenchez toujours le mode « Incognito » ou « Privacy » afin de rendre votre navigation plus furtive (mais attention, il ne s'agit pas d'une discréSSION totale ; pour préserver bien mieux votre anonymat, vous devriez utiliser par exemple le navigateur « Onion » de TOR. La différence principale entre Chrome et Firefox est toutefois que le premier est un produit à code source

propriétaire développé par l'un des plus grands collecteurs de données du monde, tandis que le second est un navigateur open source maintenu de façon centralisée par une fondation s'appuyant sur la communauté. A priori, le navigateur Firefox de Mozilla est une solution protégeant bien mieux la sphère privée que le navigateur Chrome de Google. Google crée en environnement de collecte intensive de données, dans lequel son moteur de recherche et un grand nombre d'autres produits et services sont utilisés pour créer un profil des personnes selon leurs intérêts, en suivant leurs activités en ligne. Le choix vous appartient... Choisissez, mais choisissez en connaissance de cause.

---

*Pour en savoir plus sur les incidents et les problèmes en matière de sécurité informatique au CERN, lisez notre rapport mensuel (en anglais). Si vous désirez avoir plus d'informations, poser des questions ou obtenir de l'aide, visitez notre site ou contactez-nous à l'adresse Computer.Security@cern.ch.*

*L'équipe de la sécurité informatique*

## Communications officielles

### RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DU CERN (CHIS) – OBLIGATION DE RENSEIGNER

Il est rappelé aux membres du personnel titulaires ou boursiers que, en application de l'article IV 2.02 du Règlement du CHIS, ils ont l'obligation de déclarer par écrit à l'Organisation la situation de leur conjoint concernant :

- toute autre assurance maladie primaire dont celui-ci bénéficie, et
- au cas où il ne bénéficie pas d'une assurance maladie primaire adéquate, le montant de tout revenu découlant d'une activité professionnelle et/ou pension de retraite perçue par celui-ci.

Une telle déclaration doit notamment être faite dans les 30 jours civils à compter de tout changement dans la situation du conjoint quant à :

- son activité professionnelle (p.ex. début ou fin d'emploi, changement d'employeur)
- son assurance maladie
- ses revenus bruts entraînant un changement de tranche de revenu (voir tableau (<https://hr-dep.web.cern.ch/fr/chis/DCSF>)).

Cette déclaration doit être faite en utilisant le formulaire « **SHIPID** » (*Spouse Health Insurance*

& Professional Income Declaration

) – en français : Déclaration d'assurance maladie et de revenus professionnels du conjoint).

Le département des Ressources humaines conseille donc aux titulaires et boursiers de vérifier auprès de leur conjoint si les éléments de leur dernière déclaration sont toujours d'actualité et, si ce n'est pas le cas, de faire une déclaration dans les plus brefs délais en utilisant le formulaire « **SHIPID** ». Il est également disponible pour répondre à toutes les questions concernant les SHIPID à l'adresse suivante : chis.shipid@cern.ch

Enfin, il est rappelé qu'une déclaration mensongère ou une absence de déclaration peut être constitutive d'une fraude et est donc susceptible de donner lieu à

une sanction disciplinaire conformément aux dispositions de l'article V 5.03 du Règlement du CHIS ou de l'article S VI 2.01 du Statut du personnel.

Département HR

## PRESTATIONS FAMILIALES – OBLIGATION DE RENSEIGNER

Il est rappelé aux membres du personnel que, en application des articles R V 1.38 et R V 1.39 du Règlement du personnel, ils ont l'obligation de déclarer par écrit à l'Organisation dans un délai de 30 jours civils :

- tout changement de situation familiale (mariage, partenariat, naissance ou adoption d'un enfant, divorce ou dissolution de partenariat, décès d'un conjoint ou d'un enfant à charge)
- tout changement de situation d'un enfant à charge (cessation des études, prise d'emploi rémunéré, service militaire, mariage ou partenariat, changement de résidence ou

de prise en charge de l'enfant d'un conjoint)

- le montant de toute prestation financière à laquelle le membre du personnel ou un membre de sa famille peut prétendre d'une source extérieure à l'Organisation dans un domaine couvert par le Règlement (par ex. : allocation de famille, pour enfant à charge ou de petite enfance, indemnité de non-résidence ou indemnité internationale).

Les procédures à suivre sont disponibles dans l' Admin e-guide (<https://admin-eguide.web.cern.ch/procedure/changement-de-situation-familiale>).

Le département des Ressources humaines est également disponible pour répondre à toutes les questions à l'adresse suivante : [HR-Family.Allowance@cern.ch](mailto:HR-Family.Allowance@cern.ch).

Il est rappelé également que toute déclaration mensongère ou omission de déclaration visant à tromper autrui, ou à obtenir un avantage ayant pour conséquence une perte financière pour l'Organisation ou une atteinte à sa réputation est constitutive d'une fraude et susceptible de donner lieu à une sanction disciplinaire conformément à l'article S VI 2.01 du Statut du personnel.

Département HR  
[HR-Family.Allowance@cern.ch](mailto:HR-Family.Allowance@cern.ch)

## Annonces

### 23 MAI : ÉDITION 2019 DE LA COURSE DE RELAIS DU CERN

#### Inscrivez-vous dès le 2 mai sur le site du Running Club

La course de relai du CERN aura lieu le jeudi 23 mai 2019 et consistera, comme chaque année, en un tour du site de Meyrin

par équipes de 6 coureurs. Les inscriptions seront ouvertes dès le 2 mai sur le site du Running Club (<https://runningclub>.

[web.cern.ch/fr](http://web.cern.ch/fr)). Vous y trouverez également toutes les informations utiles.

### COURSE DE RELAIS DU CERN 2019 – RESTRICTIONS DE CIRCULATION

#### La course de relais qui aura lieu sur le site de Meyrin débutera à 12h15 le jeudi 23 mai

Merci de noter les restrictions suivantes sur le site du CERN autour de midi :

- La circulation entre le bâtiment 40 et l'entrée A sera interrompue entre 12h00 et 12h45.

- La circulation entre le bâtiment 40 et le bâtiment 38 sera interrompue entre 12h00 et 12h45.
- L'entrée B sera fermée pendant 5 minutes, entre 12h15 et 12h20.

- La circulation sur le site de Meyrin sera difficile pendant 20 minutes, entre 12h15 et 12h35.

Les utilisateurs des parkings autour du bâtiment 40 pourront sortir près de l'entrée A.

Venez encourager les coureurs, écouter de la musique et vous rafraîchir à la buvette sur la pelouse du Restaurant 1 !

La remise des prix aura lieu à 13h00.

Si vous devez conduire pendant la course, merci de respecter la sécurité des coureurs.

Le trajet de la course et d'autres détails sont disponibles sur le site du Running Club (<http://runningclub.web.cern.ch/>).

CERN Running Club

## CONCERTS ET SPECTACLES AU CERN

### Cet été, trois événements musicaux auront lieu au CERN : Music on the Lawn, le festival Hardronic, et Subatomic Desire

Cet été, le MusiClub du CERN organise deux événements de rock sur le domaine du CERN. Tous deux accueilleront de nombreux groupes du CERN, et l'entrée sera gratuite.

Le premier est *Music on the Lawn*, qui aura lieu l'après-midi du 15 juin, sur la terrasse du Restaurant 1, sur le site de Meyrin. Six groupes, qui comptent parmi les plus populaires du MusiClub, y joueront. Les concerts commenceront à 14 h.

Le deuxième événement est le désormais légendaire festival *Hardronic*, qui aura lieu le samedi 20 juin, derrière le restaura-

rant 3, sur le site de Prévessin. Tous les meilleurs groupes du MusiClub, ainsi que des membres de la section DJ du club, s'y produiront. Deux scènes seront montées, ce qui signifie que la musique se poursuivra sans interruption durant tout l'après-midi et la soirée. Comme lors des éditions précédentes, il y aura des stands de nourriture et de boissons, et tous les bénéfices iront à des œuvres caritatives.

Le MusiClub tient à remercier la Direction et l'Association du personnel du CERN pour leur soutien constant et précieux, sans lequel aucune de ces deux manifestations, qui touchent l'ensemble de la communauté du CERN, ne pourrait avoir lieu.

Pour toutes les informations, consultez la page <http://cern.ch/musiclub>.

En plus de ces événements, la Fondation CERN et Société organise, à l'occasion de la *Fête de la musique*, un spectacle artistique mêlant musique, multimédia et arts du spectacle : *Subatomic Desire*. Ce spectacle aura lieu le 21 juin, de 20 h à 21 h 30, au premier étage du Globe de la science et de l'innovation.

Pour en savoir plus sur cet événement, rendez-vous sur la page <https://home.cern/events/spectacle-show-subatomic-desire>.

## Le coin de l'Ombud

### MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

Michael\* m'expose cette situation : « *Carlo\* travaille au sein de mon équipe depuis plusieurs années. Il a toujours entretenu d'excellentes relations avec ses collègues et a toujours fourni un excellent travail. Depuis peu cependant, j'observe que ses interactions avec les autres membres de l'équipe se font plus rares, et qu'il commence à avoir des absences régulières. Rien de vraiment préoccupant pour l'instant, mais devrais-je m'en inquiéter ?* »

Michael n'attend rien de particulier de sa visite chez l'ombud, il souhaite simplement partager ses doutes. C'est plutôt rare et cela mérite d'être souligné. Le plus souvent en effet les collègues attendent qu'une situation se transforme en problème pour

soliciter de l'aide. Suite à notre conversation, Michael a abordé Carlo avec bienveillance. Ce dernier en a éprouvé du soulagement, et ils ont pu ensemble identifier les causes du problème et y remédier.

Nous sommes tous des êtres humains, nous avons de multiples raisons pour ne pas demander de l'aide, par exemple :

« *C'est probablement passager, ça passera sûrement avec le temps.* »

D'après votre expérience, combien de problèmes se sont résolus tout seuls durablement, simplement avec le temps ? N'est-il pas plus fréquent, au contraire, que le temps multiplie les complications ?

« *De quoi aurais-je l'air si je demande de l'aide ? Ne vais-je pas paraître incompetent ? Un superviseur ne doit-il pas faire preuve d'autonomie et gérer ses problèmes tout seul ?* »

À votre avis, qui fait preuve de plus de maturité et de professionnalisme : celui qui pense pouvoir tout régler tout seul, ou celui qui sait quand il a besoin de soutien et qui n'hésite pas à y recourir ?

« *Pourquoi parler d'un problème qui n'existe pas encore ?* »

Et pourquoi pas ? Qu'est-ce qui est préférable ? Consacrer une heure tout de suite pour prévenir, voire régler le problème, ou

passer beaucoup plus de temps ultérieurement pour redresser une situation qui aura eu le temps d'empirer ?

En cas de doute, n'attendez pas que les problèmes prennent de l'ampleur, anticipiez et agissez à temps.

Personne n'est supposé être surhumain : chercher du soutien n'est pas un aveu de

faiblesse, au contraire ; c'est une preuve de discernement et de confiance en soi. Pensez d'abord à vous adresser en toute confidentialité à votre propre hiérarchie, qui a l'expérience requise pour vous aider. Sinon, rappelez-vous les structures mises en place par le CERN, et adressez-vous à celle en qui vous avez le plus confiance. Si vous optez pour l'ombud, souvenez-vous de ses principes de base : confidentialité, neutralité, indépendance et informalité.

\*Nom d'emprunt

Pierre Gildemyn

*Si vous souhaitez réagir à mes articles, n'hésitez pas à m'envoyer un message à Ombuds@cern.ch . De même, si vous avez des suggestions de sujets que je pourrais traiter, n'hésitez pas non plus à m'en proposer.*